

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 2 décembre 2025

Délibération n°2025/132

Objet : Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif

Nombre de membres 46			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi. L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Joseph SAULI.
En exercice	Présents	Votants	
46	17	22	
Pour	Contre	Abstentions	Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.
20	-	2	
Présents : BANDINI Christian – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul – MALSPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – PETIT-CRISTINI Pierrette – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph.			
Absents représentés : BASTIANELLI Ingrid a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – CUBADDA Charles a donné procuration à ROMANI Sylvie – MORTINI Lionel a donné procuration à CASANOVA Antone – SAVELLI René a donné procuration à MATTEI Joseph – TORRACINTA Marcel a donné procuration à POLI Pierre.			
Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSINI Joseph – PINAUD Jean-Michel – SAULI Charles – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 25/11/2025 Et affichée le : 25/11/2025			Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 04/12/2025

VU la délibération n°2025/091 en date du 1^{er} juillet 2025 du Conseil communautaire qui approuve la délégation de compétence,

Le Président rappelle au Conseil communautaire que depuis le 1^{er} mars 2019, la Communauté de communes de L'Île Rousse – Balagne a confié à la Société des Eaux de Corse (Kyrnolia) la gestion du service public de l'eau potable sur les communes de Corbara, L'Île-Rousse, Monticello, Pigna et Santa Reparata di Balagna. Ce contrat de concession a été conclu pour une durée de 12 ans et court donc jusqu'au 28 février 2031.

Par délibération n°2025/090 en date du 1^{er} juillet 2025, le Conseil communautaire a approuvé la délégation de la compétence « eau potable » à la commune de Monticello et la signature d'une convention de délégation.

Afin de mettre en œuvre cette délégation, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer un avenant tripartite conclu entre la CCIRB, la Société des Eaux de Corse et la commune de Monticello.

L'avenant est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, la Société des Eaux de Corse (Kyrnolia) et la commune de Monticello joint en annexe,
- **DE PRECISER** que l'avenant prendra effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de cinq ans et deux mois pour arriver à terme au 28 février 2031,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer ledit avenant joint en annexe ainsi que tous les documents afférents

Fait à L'Île-Rousse, le 2 décembre 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI



Le Président,
Lionel MORTINI

